

**Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale  
Modification des lettres patentes de la corporation**

Qui s'est tenue le vendredi 8 octobre 2010, à 12 h,  
Au 3680, rue Jeanne-Mance, à Montréal

---

**Étaient présents**

**Du conseil d'administration du *Regroupement québécois de la danse (RQD)* et constituant quorum :**

La présidente, **Anik Bissonnette**, interprète, directrice artistique et pédagogique, École supérieure de ballet contemporain

La vice-présidente, **Susan Alexander**, enseignante et gestionnaire, Ballet Divertimento

La vice-présidente, **Hélène Blackburn**, directrice artistique, Productions Cas Public

Le trésorier, **George Krump**, directeur général, Louise Bédard Danse

La secrétaire, **Karla Étienne**, adjointe à la direction, Cercle d'exploration artistique Nyata Nyata

L'administrateur, **Guillaume Bard**, travailleur culturel

L'administratrice, **Louise Dubeau**, travailleuse culturelle

L'administratrice, **Louise Duchesne**, directrice du développement et des communications, l'Agora de la danse

L'administratrice, **Isabelle Gagnon**, interprète

L'administratrice, **Mayi-Eder Inchauspé**, directrice générale adjointe, PPS Danse

L'administratrice, **Élodie Lombardo**, chorégraphe et interprète

L'administratrice, **Isabelle Van Grimde**, directrice générale et artistique, Van Grimde Corps Secrets

L'administratrice, **Jamie Wright**, interprète et enseignante

**S'est excusée** : Lorraine Hébert

**Du conseil d'administration de *La danse sur les routes (DSR)***

La vice-présidente, **Luce Couture**, directrice de programmation, Théâtre Centennial

La trésorière, **Kathy Casey**, directrice artistique, Montréal Danse

L'administrateur, **Steve Huot**, directeur général et artistique, La Rotonde

L'administrateur, **Benoît Vaillancourt**, directeur artistique, Théâtre du Bic

**Se sont excusés** : Claude de Grandpré, Ginette Ferland, Harold Rhéaume, Pierre-Paul Savoie

**De la DSR**

La directrice générale, **Paule Beaudry**

Rédacteur et traducteur, **Benoit Pelletier**

**1. Ouverture de la réunion**

**1.1 Désignation du président d'assemblée**

Sur proposition de Louise Duchesne, appuyée par Karla Étienne, il est unanimement résolu de nommer Benoît Vaillancourt président d'assemblée.

### **1.2 Désignation du secrétaire d'assemblée**

Sur proposition de Louise Dubeau, appuyé par Susan Alexander, il est unanimement résolu de nommer Benoit Pelletier secrétaire d'assemblée.

### **1.3 Lecture et adoption du projet de l'ordre du jour**

Le président d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour. Il propose à l'assemblée d'ajouter le point 4.1 ayant pour objet la proposition par l'assemblée d'une demande de modification des lettres patentes de la corporation.

Sur proposition de Jamie Wright, appuyée par Louise Duchesne, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

### **1.4 Vérification de la conformité de la convocation**

La convocation est déclarée conforme.

### **1.5 Vérification du quorum**

Après vérification, la présidente d'assemblée déclare que le quorum est atteint puisque treize (13) membres votant sur treize sont présents. L'assemblée peut commencer.

## **2. Rapport des coprésidents du comité parlementaire**

Anik Bissonnette, coprésidente du comité paritaire DSR-RQD, rappelle que les travaux du comité se sont déroulés dans une ambiance agréable et efficace. La présente assemblée en est l'heureux aboutissement.

### **2.1 Présentation du contexte de l'assemblée spéciale**

Elle fait ensuite la lecture du message du comité paritaire DSR-RQD (remis aux membres de l'assemblée avant la séance) résumant les principales lignes de force qui se sont dégagées au cours de la réflexion et des discussions des membres du comité.

George Krump et Susan Alexander, notamment, se disent impressionnés par la qualité du travail et la clarté des documents. Hélène Blackburn tient également à saluer le travail des directions générales qui a alimenté en amont les travaux du comité. De son côté, Anik Bissonnette souhaite remercier Nicole Lacelle et Benoit Pelletier, la première comme animatrice, l'autre comme secrétaire, pour le soutien qu'ils ont offert aux membres du comité.

## **3. Ratification des nouveaux objets de la corporation**

Le président d'assemblée fait la lecture des nouveaux objets de la personne morale de la DSR. Il appelle l'attention de l'assemblée de la modification au point 5.3 des nouveaux objets apportée à la suite des travaux des comités. Ce point 5.3 se lisait antérieurement de la façon suivante : « Promouvoir l'intérêt des membres ». Il se lit maintenant : « Promouvoir une meilleure et une plus grande diffusion de la danse au Québec. »

Benoît Vaillancourt explique que l'ancienne version est en fait un objet commun à beaucoup d'organismes. Cependant, il empêche d'obtenir un numéro de charité, très utile si un organisme, en l'occurrence la DSR, souhaite pouvoir collecter des fonds dans le but de réaliser des projets particuliers.

Louise Duchesne se dit enchantée de cette modification, parce qu'elle va dans le sens d'un commentaire, voir d'un regret qu'elle avait exprimé en comité quant à la disparition dans les objets de l'expression « diffusion de la danse au Québec ». Elle y voit un autre exemple de la grande écoute qu'ont manifesté les deux parties, tout au long des travaux.

Sur proposition de Louise Duchesne, appuyés par Hélène Blackburn, les nouveaux objets tels que modifiés sont ratifiés.

#### **4. Ratifications du projet des nouveaux règlements généraux**

Sur proposition de George Krump, appuyé par Susan Alexander, le projet des nouveaux règlements généraux est adopté. Les membres de l'assemblée en discutent ensuite, section par section.

##### **Section II**

On signale que le statut de membre stagiaire qui concerne surtout les jeunes chorégraphes et interprètes manque encore de précision, en lien avec celui qu'accorde le RQD.

##### **Section IV**

La façon d'élire les membres du conseil d'administration n'est pas tout à fait claire. On propose de le rédiger de la façon suivante : « Le conseil d'administration compte onze (11) administrateurs élus par l'assemblée générale des membres, *selon de leur collège électoral respectif* ».

Sur proposition de George Krump, appuyée par Karla Étienne, la modification est adoptée.

On s'interroge également si un quorum de 30 % des membres pour l'assemblée générale est suffisant. Benoît Vaillancourt rappelle que ce quorum pourra être ajusté à la suite de l'épreuve de la réalité et que le quorum ne doit pas nuire au bon fonctionnement de l'organisme ; il ne doit pas être trop exigeant ou contraignant.

Steve Huot demande s'il ne serait pas utile d'ajouter une précision quant à l'adoption par voie électronique de résolution par le conseil d'administration. George Krump rappelle le consentement par voie électronique est valide pour autant que la personne appose sa signature en un temps ultérieur.

##### **Section VI**

Louise Duchesne demande si la modification des lettres patentes de la corporation modifie la période de l'exercice financier. On lui précise que non.

Le projet de nouveaux règlements, tels que modifiés, est adopté à l'unanimité. Benoît Vaillancourt demande donc à l'assemblée de déposer une demande formelle de modifications des lettres patentes. Sur proposition d'Hélène Blackburn, appuyée par Louise Duchesne, **une demande de ratification de la modification des lettres patentes de la corporation est adoptée à l'unanimité.**

#### **5. Période de questions**

Avant dépasser à la période de questions, Paule Beaudry présente les fondements qui ont guidé la rédaction des nouveaux objets et règlements généraux, contenus dans le document *La danse sur les routes : mission, vision valeurs et domaines d'intervention*, remis aux membres de l'assemblée.

On s'interroge sur la nécessité de demander aux chorégraphes une page sur leur intention au regard la diffusion. Benoît Vaillancourt explique que ça encourage une réflexion sur cette question et vérifie la motivation du postulant à cet égard, de son désir d'implication dans les activités de la DSR et dans la cause de la diffusion de la danse au Québec.

Mayi-Éder Inchauspé exprime, au nom d'Élodie Lombardo qui a dû quitter la séance avant sa levée, le vœu de penser aux ressources limitées des jeunes interprètes et chorégraphes dans la tarification des services. Cela dit, on admet le principe d'une cotisation relativement peu élevée en rapport d'une tarification selon le type de services recherchés par chacun des membres.

D'autres membres de l'assemblée font remarquer que c'est là un principe nouveau dans la communauté artistique québécoise. Certains expriment qu'un chorégraphe ou la compagnie qui aspire à diffuser son travail plus largement doit être en mesure de faire face à des frais. D'autres mentionnent, au contraire, des exemples où des artistes émergents disposant de peu de ressources ont pu, grâce à la diffusion, atteindre un niveau de reconnaissance qui a entraîné un soutien financier plus substantiel. Il faudrait donc veiller à ce que cette tarification des services ne soit pas un frein à la circulation d'œuvres d'artistes émergents qui présentent déjà un potentiel sur le plan de la diffusion. Il est suggéré d'inviter le conseil d'administration de la DSR à réfléchir à cette question de l'équilibre entre cotisation et tarification des services au cours de la prochaine année.

## **6. Levée de l'assemblée**

Sur proposition d'Hélène Blackburn, appuyée par Anik Bissonnette, la séance est levée à 13 h.

Par Benoit Pelletier, secrétaire d'assemblée.